

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 41 du 29 mai 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 14

DÉCISION N° 890/ARM/CEMM

portant homologation d'un motif symbolique et d'un fanion.

Du 25 mai 2020

DÉCISION N° 890/ARM/CEMM portant homologation d'un motif symbolique et d'un fanion.

Du 25 mai 2020

NOR A R M B 2 0 5 4 0 8 4 S

Référence(s) :

≥ [Circulaire N° 249/DEF/CEMM du 13 mai 2004 relative à la symbolique militaire.](#)

Lettre n° 03/GRE A/CDT du 19 juillet 2019 (n.i. BO).

Lettre n° 500849/ARM/SGA/DMPA/SHD/DHS/DSD du 5 février 2020 (n.i. BO).

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [141.6.](#)

Référence de publication :

1. Le motif symbolique et le fanion du bâtiment de soutien et d'assistance métropolitain *Garonne*, tels que décrits dans l'annexe, sont respectivement homologués sous les numéros M 1145 et M 2019.10.

2. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Christophe PRAZUCK.

ANNEXE

ANNEXE I.

DESCRIPTION DU MOTIF SYMBOLIQUE ET DU FANION DU BÂTIMENT DE SOUTIEN ET D'ASSISTANCE MÉTROPOLITAIN GARONNE

1. DESCRIPTION DU MOTIF SYMBOLIQUE DU BÂTIMENT DE SOUTIEN ET D'ASSISTANCE MÉTROPOLITAIN GARONNE



1.1. Description héraldique

Rondache coupée au 1 d'azur clair à deux ancrs de marine de fer accompagnées d'une lune du même, au 2 d'azur foncé ondé d'argent chargé de deux ancrs de marine de fer, à quatre pales d'or brochantes, sur le tout un bâtiment au naturel contre-passant, à la bordure d'or chargée d'un liseré de gueule, à l'inscription en lettre capitales de sable « GARONNE » brochante.

2. DESCRIPTION DU FANION DU BÂTIMENT DE SOUTIEN ET D'ASSISTANCE MÉTROPOLITAIN GARONNE

2.1. Dimensions

Fanion de type C, frangé or.
Guidant 30 cm, battant 40 cm.



2.2. Revers (Hampe à droite)

Fond blanc chargé en cœur du motif symbolique sans l'inscription « GARONNE ».

Nota : veiller à retirer cette inscription sur le revers du fanion.

2.3. Avers (Hampe à gauche)

Fond rouge bordé d'une gumène d'or, cantonné de quatre ancrs de marine dirigées vers l'extérieur du même, chargé en cœur de l'inscription en lettres capitales d'or « GARONNE ».

Conformément aux prescriptions de la [circulaire de première référence](#), paragraphe 6 alinéa 4 et paragraphe 7 alinéa 2, un exemplaire de chacune des réalisations comportant le motif symbolique (tape de bouche, insigne, etc.) ainsi qu'une photo numérique en couleur de l'avvers et du revers du fanion prise sur fond blanc devront être adressés au service historique de la défense.

3. CODE COLORIMÉTRIQUE

ÉLÉMENTS	CORRESPONDANCE HÉRALDIQUE	COULEURS	CODE CMNJ
CONTOUR RONDACHE, HÉLICE, BÂTIMENT	OR	JAUNE	17 - 27 - 78 - 0
CONTOUR RONDACHE, SYMBOLE TOXIQUE/NUCLÉAIRE, BÂTIMENT	GUEULES	ROUGE	4 - 98 - 87 - 1
BÂTIMENT, TYPOGRAPHIE	SABLE	NOIR	73 - 68 - 66 - 89
ANCRE/OISEAUX	ARGENT	BLANC	0 - 1 - 0 - 0
BÂTIMENT	ARGENT	GRIS CLAIR	26 - 20 - 19 - 0
BÂTIMENT	ARGENT	GRIS FONCÉ	36 - 28 - 26 - 0
CIEL	AZUR	BLEU CLAIR	33 - 0 - 1 - 0
MER	AZUR	BLEU FONCÉ	99 - 87 - 28 - 15